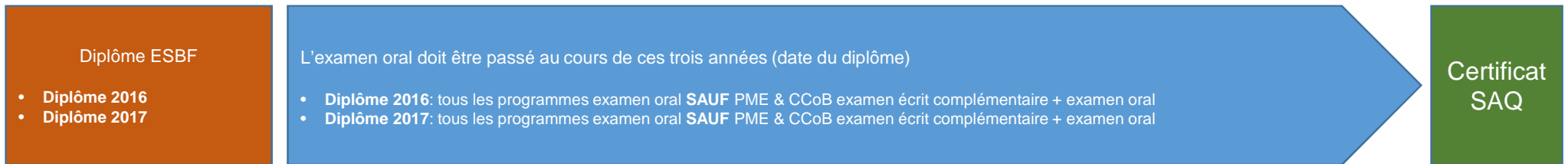




Le diplôme ESBF est reconnu partiellement en tant qu'examen écrit jusqu'à la volée ayant terminé en 2017.
Les variantes suivantes pour la certification conseiller à la clientèle bancaire SAQ sont possibles:

Variante 1: le candidat passe l'examen oral dans les trois ans après l'obtention du diplôme. Pour les certificats PME et CCoB le candidat doit passer un examen complémentaire.



Variante 2: : Le candidat prolonge le délai de trois ans conformément au point 2.2 du règlement d'examen SAQ. Pour les certificats PME et CCoB le candidat doit passer un examen complémentaire. La reconnaissance de l'examen écrit dans son ensemble (diplôme ESBF + examen complémentaire) peut être prolongée de trois ans

